

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1975.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire
sur les différents problèmes de la Sécurité sociale,*

PRÉSENTÉE

Par MM. André MÉRIC, Fernand DUSSERT, Marcel MATHY,
Marcel SOUQUET, Robert SCHWINT, Michel DARRAS,
Michel MOREIGNE, les membres du groupe socialiste (1),
apparenté (2) et rattachés administrativement (3).

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires sociales.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Charles Alliès, Auguste Amic, Antoine Andrieux, Clément Balestra, André Barroux, Gilbert Belin, Frédéric Bourguet, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Maurice Coutrot, Michel Darras, René Debesson, Emile Durieux, Fernand Dussert, Léon Eekhoutte, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Maxime Javeily, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Albert Pen, Jean Périquier, Pierre Petit, Maurice Pic, Edgard Pisani, Victor Provo, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Jean Varlet, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

(2) *Apparenté :* M. Léopold Héder.

(3) *Rattachés administrativement :* MM. Léon-Jean Grégory, Fernand Poignant.

Sécurité sociale. — Commissions d'enquête et de contrôle.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il n'est de secret pour personne d'affirmer que les régimes français de protection sociale connaissent de graves difficultés financières qui risquent de s'accroître à très brève échéance.

Il ressort des informations reçues que le patronat acceptera difficilement, tout comme les salariés, une forte augmentation des cotisations.

Nul doute que, pour couvrir l'insuffisance des recettes, l'Etat se trouvera, tôt ou tard, dans l'obligation d'intervenir.

Une telle mesure peut entraîner l'unification des régimes, la création d'un service national de la Sécurité sociale, ou telle ou telle forme de fiscalisation qui risquent de provoquer des oppositions susceptibles d'aggraver le malaise actuel et d'entraîner la mise en cause des principes fondamentaux du droit à la Sécurité sociale.

Il apparaît indispensable que le Parlement soit informé et qu'il y ait donc lieu de procéder, à cet effet, à la création d'une commission d'enquête parlementaire pouvant apporter au Sénat des éléments lui permettant d'appréhender les différents aspects de ce grave problème.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Article unique.

Conformément à l'article 11 du Règlement du Sénat, il est créé une commission d'enquête parlementaire sur les différents problèmes de la Sécurité sociale.